



Vivre à Arlon



Bulletin communal d'information n° 99

Novembre 2020

ÉDITORIAL



Le temps de l'espoir, de la solidarité, de la gratitude

Depuis des années, nous déployons notre énergie et notre créativité afin de rendre notre ville attractive, solidaire et dynamique. Nos nombreuses associations s'investissent avec ardeur pour faire mieux et plus beau pour notre commune.

Un sentiment de tristesse et de déception

Je pense à la patinoire de l'ACIA, à Arlon Carnaval qui devrait être en pleine préparation de son activité phare de l'année, à notre confrérie du Maitrank, à l'ensemble des services communaux, à nos Rencontres culturelles qui devaient se tenir fin novembre, à la Gestion Centre-ville avec l'interservice club pour peaufiner notre

marché de Noël. La liste pourrait être encore longue, les événements sont nombreux sur le territoire de notre commune.

Tenir compte des savoirs existants

Dans son éditorial, du 4 novembre 2020, l'éditorialiste en chef du soir, Béatrice Delvaux écrit : « Les « y a qu'à », les « faut qu'on » sont légion dans cette crise sanitaire. Or, on ne gère pas une crise en professant des simplismes ou des proverbes anciens mais en tenant compte des savoirs existants, en lien avec ceux qui les maîtrisent. »

Nous développons ensemble toute notre imagination pour animer notre ville. Nous développons aujourd'hui cette même imagination afin de nous motiver à rester chez nous. Je suis profondément frustré de cette situation. En même temps, je sais que demain, nous ressortirons ensemble sans doute différents mais plus forts de cette expérience difficile à vivre pour une partie importante de notre société.

Nous pensons à celles et ceux qui ont été ou sont hospitalisés aux soins intensifs. Certain(e)s ont perdu la vie malgré le travail remarquable de toutes celles et ceux qui assurent les soins de santé. Chacun(e) œuvre sans relâche sans voir le bout du tunnel. Je leur exprime ma plus vive gratitude pour leur engagement.

La solidarité comme évidence

Je pense avec émotion à nos amis commerçants qui sont actifs dans les produits que l'on dit aujourd'hui « non essentiels » ! Ma sollicitude va aussi au monde de l'HoReCa. Je suis très touché par la créativité et l'énergie mises en œuvre pour passer le cap. Je vous le demande avec insistance : dès que vous le pouvez, pensez à eux ! Vous pouvez téléphoner pour voir comment ils organisent leur « take away » ou leur « click & collect ». Il en va pour certains de leur survie. Lorsque cette période sera dernière nous, continuez à privilégier nos commerces locaux ... La Ville encourage cette attitude par la remise de chèques. Pensez-y !

La priorité à la protection

Si cette phrase de Béatrice Delvaux me parle, c'est parce que je constate que gérer une telle crise est difficile et compliqué. Nous ne connaissons pas ce virus. La seule chose qui semble évidente est que nous devons tout mettre en œuvre pour ne pas le propager surtout auprès de notre population à risque et notamment nos aînés.

Ayez en permanence un masque avec vous afin de le poser sur votre visage dès que vous rencontrez quelqu'un, dès que vous parlez à quelqu'un. Gardez vos distances de sécurité. Lavez-vous régulièrement les mains. Ce sont visiblement les seules précautions qui fonctionnent.

Une responsabilité collective

Cette pandémie disparaîtra avec l'aide de chacun(e). Je vous remercie déjà pour votre sens de la responsabilité collective.

Nous investirons afin que notre commune soit belle en cette fin d'année. Les illuminations contribueront à rendre notre commune attractive et rayonnante. Nous aurons également une pensée pour notre hôpital...

Je vous invite à méditer cette pensée de Churchill : « L'optimiste voit l'opportunité dans chaque danger, le pessimiste voit du danger dans chaque opportunité ».

Situons-nous résolument du côté des optimistes ...

Ayons une pensée particulière pour celles et ceux qui seront seuls en cette fin d'année.

Prenez soin de vous et des autres.

Vincent Magnus
Bourgmestre



Un retour à la normale que nous espérons le plus tôt possible.





Des nouvelles de la bibliothèque



Votre bibliothèque est ouverte aux horaires habituels.

Cependant, en raison de la crise sanitaire, la bibliothèque communale a dû fermer ses portes au printemps 2020. Afin d'analyser cette période et mesurer l'impact de cette fermeture chez nos lecteurs, nous vous invitons à compléter notre questionnaire d'enquête avant le **30 novembre 2020**. Vous trouverez ce questionnaire en version papier à la bibliothèque ou en ligne via notre site Internet dans l'onglet « Evènements ».

Service « Take away »

Pour les personnes qui ne sont pas à l'aise dans les lieux publics ou pour les personnes à risque, nous vous proposons un service de documents à emporter. Il est disponible uniquement les mardis et les jeudis de 9h30 à 17h00. Pour cela, il suffit de nous contacter (par téléphone ou email) ou de remplir notre formulaire en ligne 48 heures avant votre visite. Vous choisissez des titres précis ou une sélection thématique que les bibliothécaires vous prépareront.

Il s'en passe à la bibliothèque...

Si les conditions sanitaires le permettent, l'équipe de la bibliothèque vous proposera deux activités dans le respect des mesures de sécurité. Le nombre de participants est limité et la réservation nécessaire au **063/22.35.07** ou par mail à **bibli.arlon@bibli.cfwb.be**

- Enquête à la bibliothèque : le mercredi 23 décembre pour les enfants de 10 à 12 ans
- Jeudi-jeux des vacances : le jeudi 24 décembre de 10h00 à 12h00 pour les enfants de primaire

Suivez-nous sur Facebook pour de plus amples informations sur nos activités et notre actualité.

La bibliothèque sera fermée du vendredi 25 décembre 2020 au samedi 2 janvier 2021.



Parc des Expositions 5 6700 Arlon
063/22.35.07 - bibli.arlon@bibli.cfwb.be
<http://bibliotheque.arlon.be>
Facebook : Bibliothèque communale d'Arlon

Vivalia 2025 : pour la Ville d'Arlon c'est toujours NON !

Depuis l'annonce de ce projet par les instances dirigeantes de Vivalia, la Ville d'Arlon s'est toujours opposée à l'idée de développer une nouvelle structure hospitalière, à quelques kilomètres de l'hôpital d'Arlon sur des parcelles d'origines agricoles, alors que l'hôpital d'Arlon offre non seulement des soins de qualité à tout le bassin de vie du Sud-Luxembourg mais qu'en plus, il est en équilibre financier. Or la direction de Vivalia fait fi de toutes les objections soulevées par la Ville et ses partenaires, malgré le fait que ces dernières reposent sur des arguments solides. Le feu a une nouvelle fois été mis aux poudres lorsque la Ville a reçu un email du cabinet de consultance Deloitte, mandaté par Vivalia, invitant la Ville d'Arlon à une réunion afin d'évoquer, au sujet de notre hôpital, « un risque de chancre urbain après désaffectation » une fois le nouvel hôpital construit.

Stupeur, alors que face à notre opposition, Vivalia soutient que 80 % des activités seront maintenues.

Afin d'envisager tous les recours possibles contre ce projet aberrant, la Ville a mandaté Maître Bourtembourg, spécialiste de cette question. Ce dernier a évoqué au dernier Conseil communal, sans trahir aucun secret, une opposition qui, sur le plan juridique, pouvait se déployer selon quatre axes.

Le premier axe est celui du permis qui devrait être obtenu pour pouvoir construire le nouvel hôpital. Le constat est le suivant : les questions de la mobilité et de l'écologie ont été totalement négligées avant que le choix de l'implantation ne soit fait. Quelles vont être les incidences sur la qualité de l'air, l'hydrologie, l'épouillage, le milieu biologique, le patrimoine, les effluves qui devront être déversées ? Et quel va être l'impact de la création de cet hôpital sur la zone agricole sur laquelle il va être établi. Le projet



est en total contradiction avec les conceptions actuelles qui veulent que les terres agricoles soient préservées, voire développées avec une situation épidémique aujourd'hui qui démontre l'absolue nécessité de développer les circuits courts et de préserver les terres agricoles dont bénéficie notre province.

Le deuxième axe est celui du foncier. Vivalia ne possède pas toutes les terres nécessaires à la construction de cet hôpital. Or, un architecte a déjà été désigné pour une mission complète et non pas un avant-projet, comme si Vivalia avait d'ores et déjà l'assurance d'avoir le permis d'urbanisme. Or, pour avoir ces terres, il faudrait avoir l'accord des propriétaires pour

une cession à l'amiable ou un arrêté autorisant l'expropriation pour cause d'utilité publique, ce qui ne sera sans doute pas suivi par l'ensemble des communes impactées par ce projet

Axe trois : l'aspect financier. On peut dire aujourd'hui, avec certitude vu l'épidémie, que la priorité n'est pas la construction d'un nouvel hôpital mais que ce qui compte vraiment est la valorisation du statut du personnel hospitalier et de l'attractivité de la fonction hospitalière. Est-ce que la crise que nous traversons n'a pas mis en exergue d'autres priorités ? Le monde a changé. Et il n'est plus celui qu'il était aux prémices de ce projet de nouvel hôpital. D'autant que l'incertitude plane aussi sur le nombre de patients qui fréquenteraient ce nouvel hôpital et qui contribueraient au financement.

Le dernier axe se rapporte au fonctionnement de cette intercommunale. Les objections à ce projet sont systématiquement balayées d'un revers de la main, sans être écoutées. Mais le principe en droit des sociétés, qui peut être transposé aux intercommunales, veut que l'on ne peut abuser de sa majorité. Il n'y aucune amorce de dialogue de Vivalia avec certains de ses associés au sein de l'intercommunale alors qu'elle demande des engagements financiers de la part de ses associés pour une durée de 44 ans, excédant le terme de la structure, ce qui est strictement illégal.

Qu'advierait-il du financement du projet VIVALIA 2025 si un certain nombre d'associés décidaient de sortir de l'intercommunale?

Sans devoir attendre l'échéance du terme de l'intercommunale, la question du « retrait de rationalisation » reste toujours à l'examen par notre Ville et les trois autres communes du Sud. Cela signifierait de trouver une solution alternative à celle proposée par Vivalia 2025 pour assurer la pérennité des activités et l'offre de soins en Sud-Luxembourg.

Voici l'éventail des terrains sur lesquels la lutte se mènera prochainement.

Jamais nous ne laisserons tomber notre hôpital.



Le saviez-vous ? Un nouveau service communal est né :

La Maison des Associations et du Bénévolat de la Ville d'Arlon (MDAB)

Le secteur associatif est présent et dynamique sur notre territoire. Pas un week-end sans qu'il ne se passe quelque chose, en Ville ou dans un de nos villages. Ces activités et ces animations participent à la vie au sein de notre commune, elles sont le témoignage du dynamisme puissant de notre commune. Nous avons remarqué que malgré le contexte sanitaire et un agenda des

manifestions et événements culturels bousculé, des collectifs continuent à avoir des idées, à se rassembler. Lors du confinement de mars, nous avons ainsi vu émerger des groupes qui se sont mobilisés pour les autres, comme le collectif Coronarlon ou les Arachnées Giga, qui ont mis à profit leur savoir-faire pour coudre des blouses et des masques pour le personnel soignant, puis

pour la population. Avant cela, en 2019 nous avons déjà constaté qu'il manquait un lieu dans notre Ville pour permettre aux associations, très actives, de se rencontrer, de partager, d'échanger, de se concerter. C'est la raison pour laquelle la Maison des Associations et du Bénévolat (MDAB) a vu le jour.



D'où est venue l'idée de créer cette Maison des Associations et du Bénévolat ?

En 2019, la Ville d'Arlon a accepté de prendre part comme « territoire test » à un vaste projet de recherche, le projet Wal-E-Cities, financé par le fédéral, en partie, et l'Europe. L'objectif : développer un territoire intelligent et connecté, dans le courant des « smart cities », mais en partant cette fois des besoins des citoyens et de leurs projets concrets.

Lors d'un atelier participatif, 48 Arlonais se sont réunis à l'hôtel de ville pour réfléchir ensemble au « bien-vivre à Arlon » et à l'avenir du territoire à l'heure des « Smart Cities ». L'atelier participatif, structuré en deux phases, s'inscrivait dans une démarche transversale à toute la Wallonie

La première phase a interrogé sur le bien-être et la manière dont les technologies actuelles sont perçues, en soutien ou au contraire au

détriment de ce bien-être.

Une seconde phase s'est ensuite intéressée à deux projets locaux, sélectionnés avec l'aide des services de la Ville d'Arlon, notamment le projet de « Maison des Associations »

Trois soirées de travail ont été planifiées afin de permettre aux associations de « créer leur maison des associations idéale ».

Dans la foulée, début 2020 le Collège communal a marqué son accord pour la mise en place d'une Commission Communale de la vie associative, la mise à disposition de l'ancien restaurant Fujiya pour accueillir les collectifs, et la coordination de ce nouveau service par une employée communale.



Quelles sont les missions de la MDAB ?

1. Apporter une aide administrative, logistique et humaine aux associations
2. Soutenir la vie associative au sein de la Commune d'Arlon par la mise à disposition d'un espace physique mais aussi un espace numérique comprenant un maximum d'informations utiles.
3. Etre un interlocuteur privilégié auprès du Collège communal mais aussi auprès des différents services communaux.
4. Développer le volet volontariat/bénévolat dans la commune notamment avec la plate-forme « Give a day » et surtout rassembler l'offre et la demande sur un site unique.
5. Mutualiser et rassembler les ressources humaines et logistiques des associations, en créant un réseau pérenne
6. Offrir au public associatif des soirées d'informations précises sur des thèmes en pleine évolution comme les statuts des ASBL, la nouvelle loi sur le volontariat.
7. Créer des synergies intra associations, mais aussi avec d'autres organismes para communaux

La liste de ces missions n'est certes pas exhaustive, elle évoluera au fil du temps, au travers du travail de réflexion de la Commission Communale de la Vie Associative créée à cette fin.



FAQ :

Je suis une association et je n'ai pas encore été informée de l'existence de la Maison des Associations et du Bénévolat, comment m'inscrire ?

Envoyez vos coordonnées complètes à mda@arlon.be et n'hésitez pas à donner des précisions quant à vos activités. Une possibilité de s'inscrire « on line » sera mise à votre disposition ultérieurement, vous pouvez aussi contacter l'employée administrative, Catherine Classe, au 0477/91.10.76 ou via catherine.classe@arlon.be

La Commission Communale de la vie associative (CCVA). Qu'est-ce que c'est ?

Toujours en gardant à l'esprit de répondre aux besoins des associations, et dans la continuité des travaux réalisés lors des ateliers participatifs, il était évident de créer une Commission rassemblant des acteurs de terrain, afin de développer des synergies.

Quelle est donc la composition de cette Commission ?

- 1) Une représentation politique, les membres ont été désignés selon la règle proportionnelle de représentation au conseil communal
- 2) Une représentation associative : les associations présentes sur le territoire arlonais ont été répertoriées comme suit : 41 % à orientation culturelle, 35 % sociale, 9% couvrent le secteur de l'Education permanente, 8% la jeunesse, 3% l'environnement nature et 4% pour nos aînés. Les membres ont été désignés au prorata de ces statistiques.
- 3) Une représentation citoyenne

Une première réunion s'est tenue le 30 septembre dernier.

Quatre groupes de travail se sont créés. Ils travaillent sur différentes thématiques.

1 Le règlement d'ordre intérieur

Le groupe a convenu que certains critères devaient être définis pour déterminer les bénéficiaires de la MDAB (sur base d'un cadastre des associations). Aucune activité commerciale n'y sera autorisée. Pourront y adhérer les ASBL, les associations de fait mais aussi les collectifs.

2 L'occupation de la MDAB

La convention d'occupation sera celle qui est reprise pour toute location de salle communale et sera signée par le Collège communal. La salle sera mise à disposition gratuitement. Les réservations se feront en ligne via un formulaire, mais aussi auprès de l'employée administrative. Un calendrier des occupations sera visible et partagé.

3 L'aménagement des lieux et la convivialité

Du matériel sera mis à disposition, notamment des armoires individualisées pour stocker du matériel. Vaisselle, machine à café etc...avec une réglementation concernant leur usage. L'entretien du bâtiment sera pris en charge par la Ville.

4 La communication interne et externe

En interne, il est important de prévoir des moments réservés à la rencontre des associations entre elles, à l'échange d'expérience, à la conception de projets communs. Une permanence sera mise en place. Les compétences en matière de communication des différents membres de la commission sont à mutualiser. La présence des membres à différents événements est indispensable pour faire connaître la nouvelle structure.

Un service en synergie avec d'autres ?

- La MDAB rencontre plusieurs objectifs communs au comité « analyse du territoire » mis en place par la Maison de la Culture. Il est incontournable de mutualiser les ressources humaines et de répartir les thématiques et le travail entre la Maison des Associations et la Maison de la Culture afin d'éviter tout doublon.
- Maison des Jeunes qui, notamment, depuis peu, offre la possibilité aux jeunes (étudiants et autres) de se divertir le temps de midi à l'ancien café du Nord ou simplement de se poser pour le dîner, souhaite créer un partenariat avec la MDAB ainsi que le Plan de Cohésion Sociale. Beaucoup de thématiques sont communes aux trois organismes.



Une maison des associations en ligne !

Il faut évoluer avec son époque, et aujourd'hui, les outils informatiques sont incontournables. C'est pourquoi, la Maison des Associations et du Bénévolat proposera prochainement :

- Un site internet pour présenter un portail des associations arlonaises. Il permettra :

- La promotion de leurs événements, une consultation rapide des activités associatives pour éviter tout doublon, un agenda partagé
- Une présentation de toutes les salles communales disponibles
- Un recueil de documents utiles
- La création d'un réseau Win win, qui permettra aux associations de s'entraider que ce soit au niveau des ressources humaines ou logistiques.

- Une page Facebook



Qu'en est-il du volet Bénévolat/Volontariat ? Deux plateformes sont à disposition : inscrivez-vous !



Give a day : le matching bénévoles/associations

Une plateforme de matching qui permet aux habitants et aux associations locales de mieux se rencontrer. Sur ce site Web local, vous trouverez tout ce qu'il faut savoir sur le volontariat dans notre commune. Vous pouvez rechercher des offres de volontariat en fonction de vos souhaits (quand, où et avec qui vous souhaitez faire du volontariat) ou en fonction de vos intérêts et de vos compétences.

Vous pouvez également vous inscrire en tant que **volontaire occasionnel** afin que les associations locales puissent vous contacter pour un coup de main en cas de besoin. Nous comptons déjà 45 associations inscrites.

Des séances d'informations sont prévues prochainement en présentiel mais aussi en vidéo-conférence. Intéressé ? Inscrivez vous auprès de mda@arlon.be

Impact days : Arlon solidaire

La solidarité continue de s'organiser à Arlon. Nous sommes à votre écoute en ces temps bousculés de lutte contre la pandémie Covid-19. Vous appartenez à un groupe à risques ? Vous avez besoin d'un coup de main pour les courses ou aller à la Poste ? **Téléphonez à la Maison des Associations et du Bénévolat, contactez Mme Clause au 0477911076 ou envoyez lui un mail : catherine.clause@arlon.be**

Vous voulez donner un coup de main? Vous pouvez vous enregistrer à une action ci-dessous :

www.impactdays.co/arlonstable.

Que ceux et celles qui ont déjà donné de leur temps et qui continuent à le faire soient vivement remerciés.



Vite dit :

- Le Fujiya sera rebaptisé en « Maison des Associations et du Bénévolat de la ville d'Arlon » et mis à disposition des associations arlonaises et des collectifs à titre gratuit.
 - Le bureau de l'employée administrative dédiée à la Maison des Associations et du Bénévolat, Catherine Clause, sera située à l'Office du Tourisme au 1er étage.
- N'hésitez pas à la contacter au 0477911076**
- Une permanence d'un expert pour toutes questions juridiques est envisagée.

L'abri de nuit d'Arlon fonctionnera durant cet hiver

L'ouverture a été chaotique cette année en raison du Covid, mais l'abri de nuit de la Ville d'Arlon a ouvert ses portes mi-novembre.

N'oublions pas qu'il s'agit de la seule structure de ce type en province de Luxembourg, qu'elle est subsidiée et ouvre en temps normal huit mois sur l'année.

Durant cette saison, le fonctionnement sera différent vu la situation sanitaire. La Ville a recruté trois encadrants et un éducateur pour assurer les nuits au sein de la structure tandis que les bénévoles prêteront la soirée, de 20h à 23h. A chaque ouverture, ces derniers sont nombreux, et permettent d'assurer le fonctionnement quotidien de l'abri. Cette année, l'équipe d'encadrement peut encore compter sur le soutien d'une septantaine de bénévoles.

Le nombre de places disponibles est par ailleurs limité à 16. Il est demandé aux bénéficiaires de se présenter au 44 rue de la Caserne à 20h.

Les dons sont les bienvenus, l'alimentaire comme les produits d'hygiène. Cependant, en raison de l'épidémie, les vêtements et draps/couvertures ne seront pas acceptés.

L'abri recherche toujours des bénévoles pour compléter son équipe. Vous êtes intéressé ?

Contactez les responsables via l'adresse mail abridenuit@arlon.be



Noces de Diamant et Or



M. et Mme Gilson-Klepper d'Arlon,
60 ans de mariage



M. et Mme Theisman-Cesar d'Arlon,
60 ans de mariage



M. et Mme Roncali-Munster d'Arlon,
50 ans de mariage



FlexiTEC: une solution de mobilité à la demande en milieu rural

En tant que commune semi-rurale (près de 50% de la population est répartie sur les 17 villages), Arlon prend part depuis maintenant plusieurs années au programme FlexiTEC. Le but est d'offrir une solution de mobilité à la demande aux personnes n'ayant pas d'accès aux transports en commun sur leur lieu de départ et/ou d'arrivée.

Attention, FlexiTEC ne remplace pas un bus mais vous permettra de couvrir la partie de votre trajet non couverte par une ligne de bus classique, sur le territoire communal; il s'agit donc d'un complément proposé aux solutions classiques de transport en commun et non une alternative.

Pour réserver un billet FlexiTEC, il suffit de contacter le Forum de la Mobilité au 063/211.748; toutefois, un titre de transport TEC vous sera nécessaire si vous continuez votre voyage sur une ligne TEC classique.

Des informations complémentaires sont disponibles sur les flyers FlexiTEC disponibles à la gare SNCB d'Arlon et à l'Hôtel de Ville, ou encore sur letec.be, rubrique "Se déplacer – Services sur réservation".



Une nouvelle voiture partagée Cambio à la gare à Arlon

Vous roulez moins de 10 000 km par an? La voiture partagée est sans doute pour vous l'occasion de faire quelques économies non négligeables.

Via un abonnement Cambio, vous avez accès à l'ensemble de la flotte de voitures partagées disponibles, il vous suffit d'en réserver une pour pouvoir effectuer votre trajet. Vous ne payez que lorsque vous utilisez la voiture en fonction de la durée et de la distance parcourue, tous les frais annexes étant pris en charge dans le prix (assurance, carburant, entretien, etc).

La société Cambio Wallonie offre les frais d'activation d'une valeur de 35€ pour toute nouvelle inscription sur Arlon, cette offre est valable du 21 septembre au 31 décembre.

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec Nicolas Bodelet au 081 62 50 91 ou via wallonie@cambio.be

Des aménagements temporaires COVID à Arlon

Dans le cadre des mesures sanitaires actuelles, la Région wallonne a proposé un subside aux communes en vue de réaliser des aménagements en faveur des modes doux en ville; en effet, il a été observé durant le confinement de ce printemps une hausse significative du nombre de piétons et de cyclistes en ville, sans pour autant que ceux-ci disposent partout d'aménagements sécurisés permettant de maintenir les distances de sécurité entre usagers. Seule condition: la mise en place doit être temporaire, en guise de test.

A Arlon, une zone 30 ceinturant le mini-ring a déjà été créée et ce subside permettra d'en renforcer la signalisation. Toutefois, il a été observé que de nombreuses voiries possèdent des surlargeurs importantes, tant sur le mini-ring que sur certaines pénétrantes qui permettent d'y accéder. Des pistes cyclables y seront installées, avec un objectif double : assurer un espace sécurisé aux cyclistes d'une

part et, d'autre part, avoir des largeurs de rue compatibles avec le respect de la zone 30.

Concrètement, des pistes cyclables seront aménagées dans la montée de la rue des Faubourgs, dans la montée de la rue de la Synagogue et sur les sections de la rue Saint-Jean, de la rue de la Caserne et de la rue de Diekirch qui le permettent. Dans le souci de fournir un espace le plus sécurisé possible au cycliste, les pistes seront séparées du trafic soit par une bande de stationnement, soit par des bordures basses. La mise en place s'est faite au moment de la Toussaint.

Une évaluation de ces aménagements aura lieu quelques mois plus tard en collaboration avec la Région, sur base des observations de terrain relevées par la police et les usagers qui nous auraient faits part de leurs remarques; ceux qui s'avèrent non-concluants seront supprimés et il sera proposé au Conseil communal de valider définitivement les autres



LE PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ

ARLON

CONTEXTE

**30.000 habitants en 2020,
35.000 en 2035**

Arlon vient de passer le cap des 30.000 habitants et, à ce rythme, la commune pourrait en accueillir 5000 de plus en 15 ans.

Les communes voisines subissent également une pression immobilière importante, ayant pour conséquence une augmentation généralisée du trafic sur nos routes de l'ordre de 1,5% par an, soit une augmentation totale de 20% en 2030.

Une actualisation du plan communal de mobilité de la Ville d'Arlon a été réalisée en collaboration avec la région qui a financé 75% du coût de cette étude, confiée aux bureaux Transitec - ICEDD Shroeder.

VISION RÉGIONALE

La Région a imposé deux grandes idées dans le cahier des charges:

Vision FAST :

L'objectif de cette vision est que chaque mode de transport soit utilisé au mieux, en regard de sa pertinence écologique et économique; les alternatives à la voiture individuelle seront donc favorisées lorsque la situation le permet.

	Situation actuelle	2030
Marche	3%	5%
Vélo	1%	5%
Bus	4%	10%
train	9%	15%
Voiture	83%	60%

FAST = Fluidité, Accessibilité, Sécurité/Santé, Transfert modal

Principe STOP :

Ce principe, qui nous vient de Flandre où il est appliqué avec succès depuis près de 15 ans, recommande que, dans tout nouvel aménagement, on pense d'abord à résoudre les problèmes liés aux (dans l'ordre hiérarchique):

- Piétons (Stappers - trottoirs larges,...)
- Vélos (Trappers - sites propres continus et sécurisés,...)
- Transports en commun (Openbaar vervoer - sites propres TEC,...)
- Voitures particulières (Privé vervoer - stationnement et voie de circulation).

En résumé, la priorité sera accordée aux piétons avant de penser aux autres modes de transport, et ainsi de suite.

Le principe STOP et la Vision FAST sont donc deux approches différentes mais complémentaires pour atteindre le même objectif: enclencher, chez le citoyen, un changement de comportement dans le choix du mode de transport, particulièrement en ville.



UNE MOBILITÉ AXÉE SUR LES MODES ACTIFS

Réseau communal cyclable

Le Collège a souhaité axer le PCM sur l'élaboration d'un réseau communal cyclable sécurisé, afin que tout un chacun puisse demain prendre son vélo pour se rendre en ville, à l'école ou au travail (Figure 1). Chaque tronçon proposé dans ce réseau a fait l'objet d'une analyse afin de déterminer s'il était correct en l'état ou s'il devait faire l'objet d'améliorations et, le cas échéant, de quel type (création d'un site propre, d'une piste cyclable, réduction de la vitesse, carrefour dénivelé à créer,...).

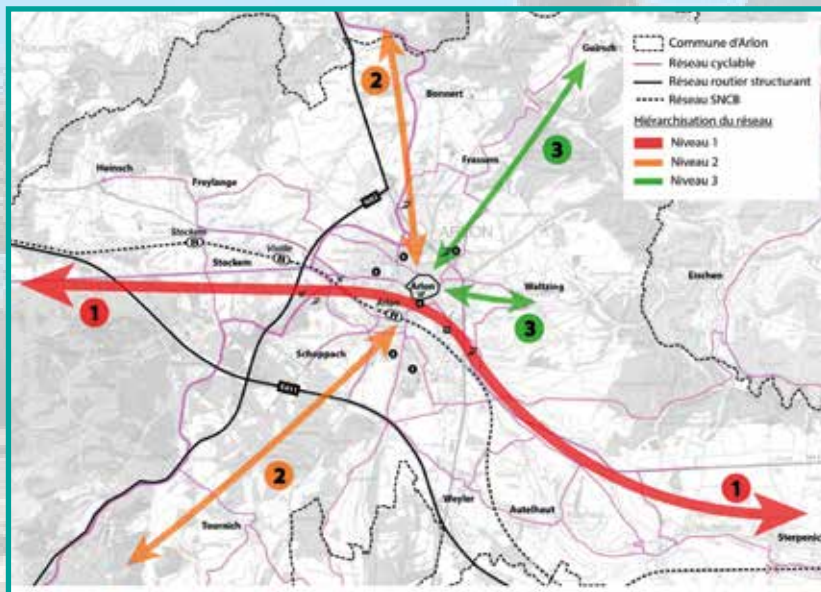


Figure 1 : Priorisation du réseau cyclable communal

Priorité 1: depuis l'ouest de la commune (Fouches, Etalle) vers le centre-ville puis jusqu'à la gare de Kleinbettingen. Cet axe est destiné principalement aux travailleurs qui se rendent à Arlon (33% de ceux-ci y arrivent par ce côté) ou qui vont au Grand-duché, l'objectif étant de leur permettre de rallier à vélo (électrique ou non) la première gare **CFL**.

Priorité 2: vers Attert d'un côté et Saint-Léger de l'autre, cet axe correspond au tracé du RAVeL, dont la réalisation est en cours actuellement.

Priorité 3: Réaliser des liaisons cyclables vers les villages non encore desservis.

Ces liaisons cyclables reposent sur deux piliers:

En agglomération, là où l'espace disponible le permet, un site propre cyclable sera favorisé. Dans les autres cas, le premier pilier prévoit de diminuer la pression automobile par deux moyens, selon les endroits : baisse du trafic en le déviant vers le contournement ou baisse de la vitesse à 30km/h.

Hors agglomération, le second pilier préconise des cheminements sécurisés et totalement séparés du trafic, ces axes permettant généralement de réaliser ce type d'aménagement avec relativement peu de contraintes. L'avantage est que ceux-ci pourront également être empruntés par les piétons en toute sécurité.

En effet, les indications de la Région en matière de sécurisation des cyclistes prévoient que ces deux facteurs sont déterminants dans le choix entre la circulation des cyclistes en voiries (faible vitesse des voitures + faible trafic automobile), une simple piste cyclable (vitesse moyenne ou vitesse faible et trafic plus élevé) ou un site propre intégral (trafic élevé et/ou vitesse élevée).

Ville 30: "Arlon 3.0 Pour une meilleure qualité de vi(II)e"

La mise en place d'une zone 30 à l'intérieur du contournement d'Arlon répond donc à plusieurs objectifs en vue de favoriser les piétons et les cyclistes:

Accidentologie:

Un piéton a 70% de chances de survie s'il se fait renverser par un véhicule roulant à 30 km/h; à 50 km/h cette chance chute à moins de 20%.

Pollution:

Une voiture qui roule à 30 km/h, bien qu'ayant une consommation instantanée plus élevée qu'à 50 km/h, polluera moins sur l'ensemble de son trajet car l'automobiliste arrive moins vite au prochain feu, donc la file aura le temps de se résorber avant qu'il y soit. Par conséquent, il y aura moins de freinages et d'accélération, phases sources de pollution en ville.

Sécurité des modes actifs:

Diminuer la vitesse des véhicules contribuera à diminuer significativement le sentiment d'insécurité des piétons et des cyclistes. L'objectif est que les gens qui se déplacent actuellement en voiture en ville du fait de cette insécurité ressentie se sentent dès lors invités à marcher ou rouler à vélo.

Diminution du trafic de transit:

Diminuer la vitesse, c'est prendre plus de temps sur les longues distances: si seulement 48 secondes en plus seront nécessaires pour faire 1 km (rejoindre le centre-ville depuis le contournement, par exemple), ce sont 2 voire 3 minutes de plus que l'automobilistes devra prendre pour traverser Arlon de part en part. Vu que la fluidité sur le contournement sera renforcée (voir point suivant), ces automobilistes seront donc incités à l'emprunter, ayant pour conséquence l'enclenchement d'un cercle vertueux (moins de véhicules en ville = moins d'accidents, moins de pollution, + de sécurité des modes actifs, + de piétons et cyclistes en ville)



Afin de ne pas disperser le budget communal et les divers subsides, la Région a imposé au bureau d'études de ne plus réaliser d'encyclopédie reprenant l'intégralité des problèmes identifiés dans la commune, qu'ils soient généraux ou très localisés, dont la mise en œuvre demande énormément de temps et d'argent, résultant en un éparpillement des crédits et une stratégie générale perdue de vue à long terme. A la place, il a été demandé au bureau d'études de se concentrer sur 10 Mesures à haut impact, jugées prioritaires à l'horizon 2030. Les cinq points suivant en fournissent un résumé.

1 Amélioration de la fluidité sur le contournement ouest - N82

Même en considérant que l'utilisation de la voiture va chuter à 60% d'ici 2030 comme le souhaite la Région, le trafic sur le contournement d'Arlon va augmenter en raison de la croissance de population à Arlon et de la croissance du trafic vers le Luxembourg. Afin de maintenir les voitures et camions sur cet axe dédié au transit et qu'ils ne soient pas tentés de couper par le centre-ville, un renforcement du contournement était nécessaire. Cela résulte principalement en la mise en place de feux de signalisation intelligents, capables d'adapter le temps de vert en fonction de la congestion et du parcours à favoriser pour les automobilistes.

2 Amélioration des cheminements piétons et cyclistes en ville

En ville, l'accent sera mis sur les modes actifs, qui se sont trop longtemps contentés de cheminements peu sécurisés. Après avoir établi un recensement complet des trottoirs et des traversées piétonnes (correcte - à améliorer - à créer) dans un rayon "piéton" autour de la gare, le bureau d'études a proposé la création de plusieurs sites propres cyclo-piétons: on pourra ainsi rejoindre la gare depuis le RAVeL en longeant les voies de chemin de fer ou encore se rendre depuis la gare à l'hôpital (Figure 2).

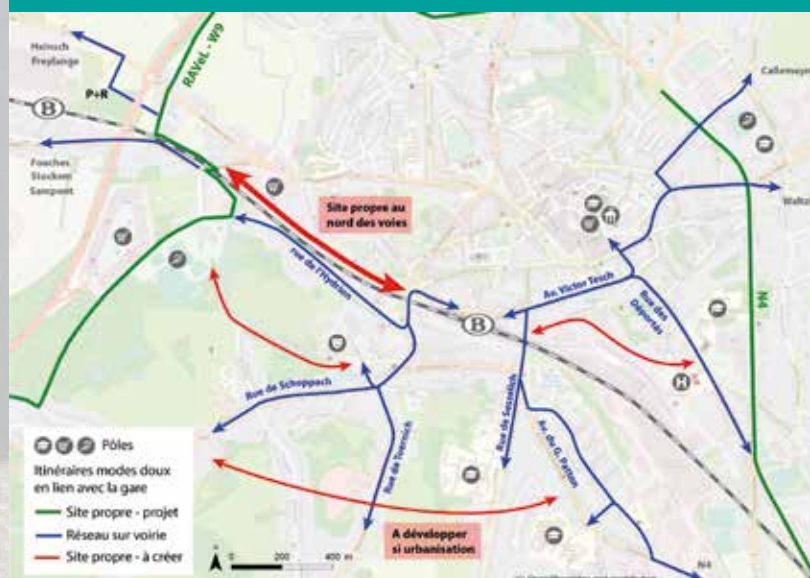


Figure 2: Réseau cyclo-pédestre structurant dans le centre d'Arlon

3 Plan de déplacements scolaires

Depuis quelques années, le constat est clair: il y a trop de véhicules qui arrivent en même temps devant les écoles. L'optimisation des carrefours ayant déjà été réalisée et l'augmentation de parking n'étant pas possible en milieu urbain en raison du manque de place, la seule solution pour diminuer les problèmes de trafic automobile passe par l'augmentation des modes alternatifs (bus, covoiturage, vélo, marche).

Le Plan de déplacements scolaires aura donc pour objectif de mettre en œuvre des mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements, en adéquation avec la distance domicile-école de chaque élève et les éventuels obstacles à franchir.

4 Priorisation du réseau TEC

Le réseau bus est, à Arlon, jugé correct par le bureau d'études: le TEC a d'ailleurs procédé à une restructuration de ses lignes en sud-Luxembourg en janvier 2018. Toutefois, les bus éprouvent des difficultés à arriver en ville en heure de pointe en raison de la congestion sur les grands axes; par conséquent, l'essentiel de leurs propositions consiste en la création de sites propres bus ou de priorisation aux feux sur ces grands axes (route de Bastogne ou encore avenue de Longwy. En ville, même si l'espace disponible ne permet pas de création de sites propres, il est estimé que cela impactera moins le temps de parcours des bus car ceux-ci auront pu dépasser les automobilistes sur le contournement grâce aux sites propres déjà mentionnés.

5 Transit dans les villages

La congestion sur les grands axes aux heures de pointe incite les automobilistes à traverser les villages, dont les voiries ne sont pas adaptées. Ce phénomène est accentué par certains GPS connectés ou applications de guidage, qui mettent en avant de tels raccourcis, sans systématiquement considérer la hiérarchie du réseau routier.

Le trafic de transit peut être dissuadé par des mesures :

- de réduction des vitesses et de rétrécissement des largeurs des voiries ;
- de tolérance zéro quant aux limitations de vitesses ;
- voire éventuellement par la mise en circulation locale de la traversée du village, couplée à des caméras de reconnaissance des plaques d'immatriculation permettant de verbaliser les contrevenants.

Les expériences récentes menées en Flandre ont prouvé à la fois leur efficacité et leur faisabilité dans le contexte juridique et réglementaire belge. Les caméras permettent également d'offrir des dérogations aux riverains, comme à certains ayants droit (covoiturage, personnel médical, livraisons, etc.).

MINI RING

Le mini ring est un cas particulier en ville car il concentre une voirie de transit et des accès aux zones commerciales essentiels pour les modes actifs. L'objectif poursuivi est donc de proposer des aménagements optimisant le fonctionnement du petit ring pour tous, avec une attention particulière aux modes actifs et aux bus, en cohérence avec la Vision FAST 2030.

De manière générale, la continuité piétonne est assurée sur l'ensemble du petit ring, à l'exception de quelques traversées à ajouter, le point le plus problématique étant alors la largeur des trottoirs. La mise en place de SUL étant impossible pour les cyclistes pour des raisons de sécurité aux carrefours, des pistes cyclables seront tracées en réduisant la largeur des rues à des dimensions compatibles avec le respect de la zone 30 (Figure 3).



Dans les rues commerçante, des emplacements de stationnement de très courte durée (30 minutes) seront installées à destination des clients des commerces: l'expérience d'autres villes a en effet démontré que, grâce à sa rotation élevée, un seul de ces emplacements peut accueillir en une journée autant de véhicules que 5 emplacements classiques.

Le Royal Office du Tourisme d'Arlon : ses missions



Enfin, c'est qui ?

Le Royal Office du Tourisme est une ASBL paracommunale présidée par l'Echevin du Tourisme et composée de deux commissions de bénévoles : la commission du tourisme et la commission des fêtes.

Il emploie trois personnes - Sarah, Emilie et Christine - qui vous accueilleront avec plaisir, comme tous les touristes, à l'ancien hôtel du Nord.

Une équipe de guides « agréés ou diplômés » vous fait découvrir le riche patrimoine de la ville et ses alentours sur réservation, mais aussi lors d'événements et des Estivales.

Et une équipe de bénévoles très actifs renforce l'équipe pour l'organisation des événements.

Ses missions ?

Accueillir et informer sur la commune et ses alentours, créer des parcours, concevoir des brochures, organiser des activités.

L'ASBL a également pour but de préparer un programme d'animations et de promotion du tourisme sur la commune d'Arlon.

Vous voulez vous investir au sein de l'ASBL ?

Être bénévole dans l'une de nos deux commissions, c'est participer aux activités de chaque commission et proposer des nouvelles idées pour de nouveaux projets ou pour des améliorations de choses déjà existantes. Les commissions se réunissent 3 fois par an.

Parmi les événements organisés par nos commissions, nous pouvons citer : la création de parcours thématiques, le weekend Gallo-Romain (VVO), la fête de la St-Martin, etc. par la commission tourisme ; les Faaschtebounen, les fêtes du Maitrank, les Arlonaises de l'été, les apéros-concerts, etc. par la commission des fêtes.

Pour s'inscrire en tant que bénévole, n'hésitez pas à contacter notre président via l'adresse email didier.laforge@arlon.be

Actualité :

En cette période de pandémie où nous devons tous être masqués, le Royal Office du Tourisme vous propose d'acquies un masque aux couleurs d'Arlon au prix de 9 euros.

Suite à de nouvelles mesures liées au Covid19, l'accueil est fermé jusqu'à nouvel ordre. Les masques, les articles de la boutique, ainsi que tous les dépliants touristiques et informatifs restent disponibles sur commande (via info@ot-arlon.be ou le 063/21.63.60).

Ceux-ci seront à retirer sur rendez-vous. L'équipe reste à votre service.



Royal Office du Tourisme d'Arlon

Rue des Faubourgs, 2
6700 Arlon
+32 (0)63/21 63 60
info@ot-arlon.be
<http://www.ot-arlon.be/>
www.facebook.com/Arlontourisme

En situation normale:
Ouvert 7j/7 :
du lundi au dimanche de 9h30 à 17h
En hiver (du 2/11 au 31/03)
ouvert le dimanche de 10h à 14h
Fermé le 01/11, le 25/12 et le 01/01

Grand nettoyage d'automne : merci à tous les bénévoles !

Le **grand nettoyage d'automne** est une grande mobilisation citoyenne qui vise à conscientiser les générations actuelles et futures à la malpropreté ambiante pour faire changer les comportements durablement.

Depuis 2015, le temps d'un week-end, tous les Wallons – citoyens, écoles, clubs de sports, mouvements de jeunesse, entreprises et associations diverses – se mobilisent autour d'un objectif commun : ramasser les déchets qui jonchent nos rues, nos chemins de campagne, pistes cyclables et autres pour que notre région soit plus agréable à vivre.

Les 24, 25, 26 et 27 septembre 2020 avait lieu la 6^e édition de cette opération. Cette édition automnale a permis de ramasser pas moins de **16.500 sacs de déchets en tous genres** (pour un total de 116 tonnes) et **12.300 sacs de PMC** (pour un total de 49 tonnes) destinés à être recyclés.

A Arlon, pas moins de 38 équipes ont contribué à l'opération ! 655 participants dont 255 enfants ont sillonné les routes de la commune d'Arlon, malgré le contexte particulier et le temps quelque peu capricieux, pour leur donner un grand coup d'éclat. **Merci à eux !**

Les dates de la **7^e édition** du Grand Nettoyage de Printemps sont déjà connues, celle-ci aura lieu les **25, 26, 27 et 28 mars 2021 !**

Plus d'info : www.walloniepluspropre.be

Une amélioration constante de la propreté

L'**indicateur de malpropreté**, exprimé en kg de déchets ramassés par kilomètre parcouru par les participants, est passé de 38,04 en 2017 à 21,78 cette année. Cette **diminution de 42,7 % entre 2017 et 2020** s'inscrit dans une tendance à l'amélioration de la propreté déjà constatée les années précédentes.

Cette diminution du nombre de déchets ramassés cette année par kilomètre est impressionnante. Outre la **conscientisation générale** de plus en plus présente, la **situation exceptionnelle de cette année** où moins de personnes se sont trouvées en rue peut en partie expliquer ce chiffre. Il faut également souligner le travail des **Ambassadeurs de la Propreté** qui sillonnent la Wallonie chaque semaine afin de maintenir propre les rues qu'ils parcourent.

Vous avez envie d'agir pour une Wallonie Plus Propre ? Que vous soyez citoyen, membre d'un club, d'une association, d'une entreprise ou d'une école, rejoignez les 32 équipes d'**Ambassadeurs de la Propreté** déjà inscrites sur le territoire de la commune d'Arlon !

Plus d'info : <https://www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs>



Ocarina - Province de Luxembourg



Centre Croix-Rouge de Stockem



Unité scout d'Arlon

Festival « AlimenTerre » : c'était le 15 octobre à Arlon !

Ce festival cinématographique a vu le jour en 2007 dans un cinéma parisien. Depuis, il est devenu un événement international centré sur l'alimentation durable et solidaire organisé chaque année. Autour d'une sélection de films documentaires, il amène les citoyens à s'informer et comprendre les enjeux agricoles et alimentaires.

Cette année, les organisateurs du festival pour notre commune (SOS Faim, Maison de la Culture d'Arlon, CIEP Luxembourg, Observatoire de l'Environnement) ont fait le choix de mettre toute la lumière sur la « malforestation ». Ce concept a été élaboré par Marc Lajara pour parler des dérives de l'exploitation intensive de nos forêts.

Sur le plan des espèces, nos forêts devraient être principalement composées de hêtres et de chênes au vu des conditions de sol et de climat. L'épicéa a été introduit au départ pour exploiter les landes humides. Mais, très vite, cette essence s'est imposée à d'autres territoires étant donné les nombreux avantages pratiques qu'elle procure : croissance rapide, facilité de gestion d'un peuplement composé d'une seule espèce de même âge, possibilité de mécaniser son exploitation, rentrée d'argent disponible à tout moment. Malheureusement, les monocultures d'épicéas ont également des défauts : acidification des sols, lessivage des éléments nutritifs, très faible biodiversité, atteinte au paysage lors de la coupe rase. Ces dernières années, la prédominance des épicéas est remise en cause par suite des

attaques répétées des scolytes qui font chuter son prix de vente.

Ces informations ne sont qu'une petite partie des connaissances dispensées lors de cette soirée du jeudi 15 octobre à travers la projection du film « Le temps des forêts » de François-Xavier Drouet et des explications de Monsieur Van Doren ancien directeur au DNF, premier intervenant du débat. Les deux autres intervenants, Messieurs Vincke et Classens, cofondateurs du collectif citoyen « Une forêt pour tous », ont relaté leur combat pour maintenir les droits des citoyens sur le Bois de la Croisette, dans la commune de Chiny : la libre circulation sur les chemins, la cueillette de champignons... Plus globalement, c'est la question de l'accaparement des terres forestières par de grands propriétaires privés qui a été évoquée.

Un festival, encore cette année, des plus intéressants, qui a permis d'amener des arguments pour nourrir les réflexions des 80 personnes présentes pour l'occasion.



Une EcoTeam commune Ville-CPAS !

Les déclarations de politique générale et sociale accordent toutes deux une place importante à la transition écologique. La Ville et le CPAS d'Arlon se sont d'ailleurs engagés dans un démarche « Zéro Déchet » en répondant à un appel de la Wallonie.

Avec le soutien, d'Anne Lamesch, échevine de l'Environnement et d'Alain Deworme, Président du CPAS, la Ville et le CPAS ont décidé de créer une EcoTeam composée d'agents issus des services administratif et social des deux institutions. En effet, ces services sont confrontés à des problématiques écologiques similaires (gestion du papier, informatique, ...) et unir leurs forces et compétences allait de soi pour progresser de manière optimale vers cet objectif zéro déchet.

Qu'est-ce qu'une EcoTeam ? C'est une réunion d'agents motivés qui élaborent des projets et actions permettant à l'ensemble du personnel d'adopter des attitudes et gestes éco-responsables.

Le fonctionnement de l'EcoTeam est basé sur les principes d'éco-exemplarité (montrer l'exemple à l'ensemble des citoyens) et d'éco-responsabilité (limiter au maximum les impacts sur l'environnement liés au fonctionnement de l'institution).

La première réunion a permis de présenter les résultats d'une enquête environnementale réalisée auprès de l'ensemble des agents des 2 institutions. Ils ont été invités à répondre à un questionnaire concernant leurs habitudes ayant un impact écologique (au travail et à la maison) et à émettre leur avis quant à l'amélioration de celles-ci. Sur base de ces résultats, les membres de l'EcoTeam vont déterminer les problématiques prioritaires et réfléchir à comment améliorer les pratiques de tous. Cette démarche basée sur le principe des « petits gestes » se veut progressive et motivante pour favoriser l'adhésion de tous.



Un jeune tilleul à Saint-Donat !

Un jeune tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) vient d'être planté devant l'église Saint-Donat. Nous espérons qu'il s'acclimatera bien au sommet de la Knippchen et qu'il accompagnera les générations futures aussi longtemps que son illustre prédécesseur !

L'ancien tilleul, multiséculaire, était suivi depuis 2008 : plusieurs expertises arboricoles avaient mis en évidence l'activité de plus en plus destructrice d'un champignon dans son tronc.

Après plusieurs tailles sévères pour réduire sa prise au vent, il a fallu se résoudre à l'abattre début de cette année, les risques d'accidents devenant trop importants.



Carte d'identité

Nom latin : *Tilia cordata*

Nom français : Tilleul à petites feuilles

Famille : Malvaceae

Hauteur : 20-30 m

Longévité : 500 ans

Origine / Climat : Zones tempérées d'Europe et de Russie

Sol préféré : Assez profond avec des réserves en eau moyennes

Ecorce : Gris-brun foncé fissurée

Feuilles : Alternes, en forme de cœur, finement dentées

Floraison : Juin/juillet, très parfumée et mellifère

Fleurs : Cymes formées de petites fleurs, jaune pâle

Fruits : Globuleux, petits à côte saillante

La commission environnement fête son premier anniversaire et recrute de nouveaux membres !

La commission participative environnement/nature a été initiée en septembre 2019 dans le but d'amener une réflexion et des propositions pour une prise en compte accrue de l'environnement à Arlon.

Dans cette aventure humaine et enrichissante, des citoyens, membres d'associations, experts, mandataires communaux, l'éco-conseiller et l'échevin de l'environnement ont co-construit une charte pour fixer les objectifs de la commission environnement. Pour cette première année, la commission s'est structurée en sous-commissions travaillant sur des thématiques précises : biodiversité, agriculture, ville en transition et végétalisation, patrimoine naturel et espace vert.

Voici quelques exemples de projets réalisés ou en cours :

- Visite des Marais de Heinsch pour sensibiliser les élus et les membres de la commission environnement sur la richesse de notre patrimoine naturel (13 septembre 2020) ;
- Plantation de 25 arbres « mémoire » (novembre 2021) ;
- Mettre en évidence des exemples concrets de transition écologique déjà réalisés ou en cours dans la région d'Arlon notamment à travers d'articles dans le bulletin communal (2021) ;
- Projet « Carto » : collecter des observations nécessaires à la réalisation d'une cartographie - trame verte et bleue - de la commune et sensibiliser les citoyens à la biodiversité présente dans leurs jardins (2021) ;
- Projet « Labo » : création d'un laboratoire de la biodiversité dans un lieu qui puisse être « réapproprié » par ses utilisateurs (2021) ;
- Présentation des agriculteurs de la commune sur le site web de la Ville d'Arlon afin de faire connaître leurs activités aux arlonais (2021) ;
- Organisation de conférences de sensibilisations sur certaines pratiques d'agroécologie : 1ère conférence « Sécheresse au Nord comme au Sud, comment relever les défis agricoles d'aujourd'hui ? » (Initialement prévue le 12 novembre).

La prochaine rencontre de la commission se fera probablement en janvier quand la situation sanitaire le permettra. Les thématiques de réflexion et de projet envisagées pour l'année 2021 sont les suivantes : « Patrimoine naturel », « Gestion de la ressource « EAU » », « Zéro Déchet », « Agriculture », « Agora » (organisation de débats), « Cartographie et laboratoire de la biodiversité ».

Si vous voulez rejoindre la commission environnement en tant que citoyen, membre d'association ou expert dans le domaine environnemental, ou si vous souhaitez plus d'informations **contactez sans tarder l'éco-conseiller : stephane.bastogne@arlon.be (063/213072).**

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ! » Mark Twain



CPAS



Focus sur le service de livraison « Les repas de la Knippchen » du CPAS d'Arlon

Peut-être avez-vous déjà croisé les 2 camionnettes de livraison de notre service de repas à domicile ? Tous les jours, le personnel des « Repas de la Knippchen » livre en moyenne 155 repas sur l'ensemble de la commune d'Arlon. Comme la majorité des autres services du CPAS, celui-ci ne s'est pas arrêté lors du confinement. Cependant, il a dû rapidement s'adapter à la situation, en effet, les agents du service côtoient de nombreuses personnes sur une journée. Moyennant quelques adaptations (port du masque, éviter de rentrer chez les personnes,...) le personnel a su maintenir une relation attentionnée avec chacun de ses clients. Avec le déconfinement, le service a repris un travail plus classique, et continue à distribuer des repas sains élaborés dans les cuisines de la Résidence de la Knippchen. Livrées en liaison froide, les platines sont à conserver au frigo et à réchauffer juste avant de manger. Ce système permet un délai de conservation supérieur (par exemple : livré le vendredi après-midi et consommé le samedi soir) et un meilleur maintien des saveurs.

Si la livraison des repas est particulièrement appréciée par les aînés de la commune, **le service est ouvert à tout citoyen qui en fait la demande. Il n'y a pas de restriction pour en bénéficier** (mais si vous avez des difficultés financières, le service social peut intervenir).

Contact :

Christine Stevenne

0471/06 64 37 ou
063/ 23 03 70

Tous les jours ouvrables
de 7h00 à 16 h

christine.stevenne@arlon.be



Les nouvelles camionnettes des « Repas de la Knippchen », mises en service en mars dernier, juste avant le confinement.

Nous sommes un service d'aide primordial aux personnes, surtout pour les personnes âgées, ayant des difficultés à se déplacer ou à cuisiner (après un séjour à l'hôpital par exemple, un accouchement, ...). Prendre le temps de voir comment va la personne chez qui nous allons (parfois tous les jours) est très important pour nous. Nous ne faisons pas que livrer un repas, nous sommes attentifs à la santé et à l'environnement de notre clientèle. C'est pourquoi, nous demandons toujours à avoir une personne de contact, en cas d'urgence, afin de prévenir la famille au plus vite (en cas de chute par exemple). Durant le confinement, nous avons reçu de nombreux remerciements pour avoir continué à assurer la livraison des repas malgré la pandémie, c'était très émouvant comme marque de soutien et de solidarité.

Christine Stevenne,
responsable des repas de la Knippchen



Une alternative à l'interdiction des produits phytosanitaires : enherber plutôt que désherber !



Comme annoncé dans le dernier numéro, la deuxième phase de la végétalisation des cimetières s'est achevée récemment. Sont concernés les cimetières d'Arlon (2^e phase), d'Udange, de Frassem (ancienne partie) et de Weyler (ancienne partie).

Les allées minérales composées de graviers ont fait place à de la pelouse en offrant au cimetière une ambiance bucolique qui met davantage en valeur son riche patrimoine funéraire, particulièrement dans la partie ancienne du cimetière.

Ainsi, nous avons pu offrir pour la Toussaint des cimetières aménagés comme un parc où il fait bon se recueillir. La mémoire des défunts s'en trouve renforcée. Aménagés également comme des lieux de vie(s) puisque propices à la promenade et à la découverte.

Lieux de vie(s) aussi grâce à la biodiversité qui va prochainement s'y développer, d'autant que seront installés bientôt de quoi inviter toute cette vie (hôtels à insectes, nichoirs pour les oiseaux, abris pour hérissons et autres chauves-souris). Les entreprises viennent d'être consultées.

Une fois installées, pour le printemps 2021, ces infrastructures nous permettront d'obtenir le label « cimetière nature » pour chacun des cimetières énumérés ci-dessus.

Partant, il est absolument nécessaire de réduire autant que possible l'accès aux voitures au cimetière d'Arlon si l'on veut éviter de mettre à mal le travail réalisé. L'accès aux voitures est donc uniquement autorisé à la demande, prioritairement aux personnes à mobilité réduite, du lundi au vendredi de 9h à 12h et pourra être limité si leur nombre empêche une circulation aisée et sécurisée.

A pied, d'autres accès sont proposés : par la rue du Maitrank (stationnement interdit sur le trottoir) et par la rue du Temple (un parking y est aménagé). Ces accès peuvent peut-être permettre d'accéder plus facilement à la sépulture que vous souhaitez visiter.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter **le Gestionnaire des cimetières, Monsieur L. Laplanche, au 0473 49 97 21.**



Nouvelles mesures dans les cimetières



Conformément aux mesures prises par les autorités dans le cadre de la situation sanitaire et suite à la végétalisation des allées, le Collège communal a décidé, l'application des règles suivantes dans les cimetières :

1. A tout moment :

- L'accès aux voitures dans le cimetière d'Arlon n'est autorisé qu'à la demande du lundi au vendredi de 9:00 à 12:00, prioritairement aux personnes à mobilité réduite et pourra être limité si le nombre de véhicules dans le cimetière y empêche une circulation normale et sécurisée, compte-tenu de la fermeture des allées végétalisées à la circulation et au stationnement, consécutivement à la végétalisation ;
- Le port du masque est recommandé pour toutes les personnes pénétrant dans un cimetière ;
- Nous rappelons que l'utilisation des produits nocifs pour l'environnement dans les cimetières (eau de Javel, herbicides -qu'ils soient bio ou non-) est strictement interdite. Leur utilisation, en plus d'être illégale, mettrait à mal nos efforts en matière de végétalisation puisqu'ils brûleraient la pelouse et les plantes.

2. Lors des funérailles et des inhumations/dispersions :

- Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes, durant leur visite, lors des cérémonies et funérailles ;
- L'au-revoir au défunt, la bénédiction et le recueillement avant l'inhumation se réalisent obligatoirement dans l'espace Parole & Recueillement (si le nombre de personnes n'empêche pas la distanciation physique) ou à l'entrée du cimetière, au choix (la dispersion des cendres et l'inhumation des urnes dans le columbarium peuvent se réaliser dans les parcelles y dédiées à la condition du respect de la distanciation physique) ;
- La mise en terre s'effectue uniquement en présence des opératifs public (agent communal) et privés (pompes funèbres/marbrier) ; Les familles ne sont pas autorisées à assister aux opérations techniques, dont la mise en terre de l'urne ou du cercueil, et doivent patienter à l'entrée du cimetière. Elles pourront se recueillir devant la sépulture une fois ces opérations techniques terminées ;
- Lors de la bénédiction, les personnes présentes aux funérailles ne peuvent s'échanger le goupillon ou autre objet qui y fait office ;
- Seules 2 voitures sont autorisées à entrer dans le cimetière.

Budget participatif 2020 : six projets créateurs de convivialité soumis au vote citoyen jusqu'au 15 décembre

L'actualité Covid a bousculé l'agenda, mais la Ville d'Arlon a bel et bien lancé son budget participatif 2020 au printemps. La thématique retenue cette année, « Les projets créateurs de convivialité », a soulevé beaucoup d'enthousiasme. Durant deux mois cet été, les collectifs citoyens ont eu l'occasion de se mobiliser et de poser leur candidature. Au total, un subside de 25.000 € sera affecté à la réalisation de projets créateurs de convivialité. Fin août, la Ville a réceptionné neuf projets. Le comité de sélection, qui s'est réuni en octobre, en a retenu sept pour passer

à l'étape suivante, celle du vote citoyen. Parmi ces projets, deux ont fusionné parce qu'ils concernent le même quartier. Il reste donc six projets qui remplissent l'ensemble des critères d'éligibilité : être porté par un collectif citoyen, être créateur de convivialité et intégrer une dimension participative. Ces six projets sont soumis au vote citoyen sur notre plateforme participative jusqu'au 15 décembre (www.arlonvous.be). Vous trouverez un accès rapide à la plateforme sur le site internet de la Ville www.arlon.be en page d'accueil.

Des formulaires papier sont disponibles également à l'Accueil de l'hôtel de ville pour celles et ceux qui souhaitent voter mais qui n'ont pas accès aux outils informatiques.

N'hésitez pas à soutenir dès à présent votre(vos) projet(s) préféré(s) ! Un budget global de 25.000€ est disponible.

Les personnes qui votent sont invitées à sélectionner un ou plusieurs projets au prorata de cette somme via leur "panier".

Les projets

Par le comité des fêtes de Weyler : Aménagement d'un terrain derrière l'école de Weyler

L'objectif du projet est l'aménagement de la surface à l'arrière de l'école de Weyler et de la salle de village actuellement en friche. L'aménagement est envisagé en plusieurs zones, toutes à caractère sportif, permettant aux habitants et aux enfants de l'école de profiter pleinement de cet espace récréatif et sportif. La première zone est orientée « football » et sera délimitée par le terrain. Cette zone devra contenir deux buts. Elle répond à une forte demande des enfants de l'école. La seconde zone est constituée d'un parcours santé (vita) et de quelques modules de jeux pour enfants. La troisième zone est dédiée aux terrains de pétanque. Le tout permettra d'offrir un cadre pour la promotion des activités physiques à destination de toutes les tranches d'âges dans nos villages de Weyler et Autelhaut.



9.600 €

Par l'asbl Vivre à Barnich : Aménagement d'une zone ludique et multigénérationnelle au centre du village d'Autelbas-Barnich

« Redonnons vie à l'ancienne école, en plein cœur du village d'Autelbas-Barnich », tel est le crédo du projet porté par ce collectif. Le lieu est aujourd'hui fréquenté par la plupart des habitants du village qui portent la plaine Frieddrich dans leur cœur. Cet espace, aménagé autour de la cour, du lavoir, et de l'Arbre du Centenaire, permettra à tous, petits et grands, en famille ou entre amis, de jouer, bouger, se rencontrer. Une grande variété d'activités y sera possible, faisant de cette aire un lieu d'échanges intergénérationnels et dynamique. Ce qui est prévu : pétanques, tables de pique-nique, modules de jeux, parcours vita, ...



10.080 €

Par le comité de village Heinsch : La plaine des sports pour tous

Le sport est un vecteur rassembleur et créateur de convivialité. A cet effet, le comité #heinschTag souhaite réaménager la plaine du village en un espace de sports pour tous avec la création d'un terrain de beach-volley, accessible à tous, l'aménagement de deux pistes de pétanque et la mise en place de deux agrès de fitness. En plus du terrain de mini-foot sur herbe déjà présent, la plaine aurait le mérite de pouvoir attirer tous les férus de sport, petits ou grands.



15.500 €

1

2

3

Jusqu'au 15 décembre,
n'hésitez pas à soutenir
votre(vos) projet(s) préféré(s) !
www.arlonvous.be
ou à l'Accueil de l'hôtel de ville

4

5

6

Par le collectif du potager de l'espace Milan : La mini forêt urbaine participative d'Arlon

C'est au bloc Milan que nous voulons établir cette première forêt urbaine selon la méthode Miyawaki, forêt 10x plus rapide, 30 x plus dense, 20x plus biodiversifiée. Poumon dans la ville.

Nous, c'est le collectif du potager partagé avec autour de nous, les amis, voisins, écoliers, jeunes, moins jeunes ... VOUS. Faire ensemble pour créer des liens, améliorer notre cadre de vie, embellir notre ville, participer aux changements écologiques. Faire ensemble pour bénéficier d'un endroit agréable où se poser, se ressourcer, écouter, admirer, et consommer les fruits de nos arbres.

Pour plus d'informations : <https://www.facebook.com/Potager-Bloc-Milan-Arlon-515817178913287/>



6.700 €

Par le collectif citoyen du Galgenberg : aménagement du quartier du Galgenberg pour un avenir solidaire et social

Créer du lien et renforcer la biodiversité à travers un terrain de pétanque, un potager, un verger participatif et pédagogique, c'est le projet qu'a le collectif citoyen du Galgenberg. Il offrirait un environnement de qualité dans ce quartier scolaire à proximité de la ville. Porté par une équipe de riverains enthousiastes et motivés, ce projet en fait déjà rêver certains !



5.700 €

Par le collectif de la rue des Violettes : le potager communautaire

Le potager des Violettes vise à rassembler les habitants de la rue autour d'un projet communautaire et intergénérationnel. Nous souhaitons promouvoir la culture maraîchère, la récolte et la conservation de semences, montrer que c'est accessible à tous avec un minimum de connaissances et encourager chacun à se lancer dans l'aventure. La démarche se veut au maximum zéro déchet (utilisation des composts de la rue qui pour l'instant terminent au parc à container, clôture avec les branchages d'arbres qui seront abattus à proximité, création d'un abri avec du bois de récupération, ...) Dans un deuxième temps, nous souhaiterions aménager le talus du bout de la rue en un verger de petits arbres fruitiers (framboisiers, mûriers et autres arbres fruitiers basse-tige, ...) et mettre sur pied des ateliers de confection de confitures « maison ».



1.500 €

Sport

Procédure pour la mise à l'honneur des sportifs arlonais

Depuis 1982, la Commission des Sports de la Ville d'Arlon met à l'honneur ses sportifs qui se sont particulièrement distingués lors de compétitions internationales ou nationales, voire même lors des Jeux Olympiques.

Au fil des années, la Commission des Sports de la Ville d'Arlon a mis en place différentes récompenses afin de mettre à l'honneur les sportifs adultes mais aussi les espoirs, les équipes sportives, ainsi que les bénévoles qui œuvrent bien souvent dans l'ombre au sein des clubs sportifs et dont leur travail est précieux.

Comme prévu dans la déclaration de politique générale du Collège communal (législature 2018 – 2024), la Ville d'Arlon veut garantir l'accès au sport, vecteur important d'intégration sociale, de dépassement de soi, de respect des règles et de tolérance. Aussi, cette année la 1ère édition du Trophée du Fair-Play est lancée, en plus des autres distinctions et de l'adhésion de la Ville d'Arlon à l'ASBL Panathlon Wallonie – Bruxelles.

Ci-contre vous trouverez un tableau reprenant les types de récompenses et les procédures de désignation des lauréats.

En cette année très particulière pour tout le monde et le secteur sportif, il se peut malgré tout que des sportifs ou équipes sportives se soient distingués sur le peu de compétitions ou d'épreuves qui se sont déroulées.

Les différents formulaires à compléter pour présenter un candidat dans l'une des catégories ci-dessus sont directement

téléchargeables depuis le site internet de la Ville d'Arlon (www.arlon.be – Menus Loisirs, Sports, Les récompenses).

Toutes informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Secréariat de la Commission des Sports – sports@arlon.be – Tél : 063.245.640

Quelles sont les récompenses mises en place pour le monde sportif arlonais ?				
Challenge du Jeune Espoir	Trophée Sportif Individuel	Trophée Sportif Par Equipe	Mérite Sportif	Trophée du Fair-Play
Sportifs âgés entre 10 et 16 ans inclus	Sportif âgé à partir de 17 ans	Equipe composée de sportifs âgés à partir de 17 ans	Dirigeant ou groupe de dirigeants bénévoles depuis 10 ans au moins	Sportif, élève ou équipe sportive ou club sportif
Domiciliés sur Arlon	Domicilié sur Arlon	Siège du club sur Arlon	Domicilié(s) sur Arlon	Domicilié(e) ou siège du club sur Arlon
Sportifs sélectionnés sur base des résultats sportifs mensuels communiqués	Candidature sélectionnée sur base des résultats sportifs mensuels communiqués	Candidature sélectionnée sur base des résultats sportifs mensuels communiqués	Appel au candidature à partir du 01/10 au sein des clubs	Envoi des candidatures pour le 31/12 auprès du secrétariat
Classement par points arrêté au 31/12	Désignation du lauréat par vote	Désignation de l'équipe lauréate par vote	Désignation du(des) lauréat(s) par vote	Désignation du(des) lauréat(s) par vote



Un parking de 60 places

rue Henri Busch

La Ville d'Arlon se développe, tant en termes de population, d'écoles et d'étudiants ou encore d'activités économiques. Afin de répondre à une demande croissante en places de parking au centre-ville, la Ville d'Arlon a décidé de dédier un espace situé rue Henri Busch à l'aménagement d'un parking, facilitant ainsi le stationnement pour les usagers du centre-ville, du quartier Callemeyn ou encore de la caserne Léopold.

Caractéristiques

- Gratuit
- Capacité: 60 emplacements + 2 PMR + 1 box vélo (à l'image de celui qui existe déjà place Camille Cerf)
- Emplacements larges et confortables
- Cheminements piétons refaits pour rejoindre la rue Godefroid Kurth et l'avenue du 10^{ème} de Ligne
- L'accent a été porté sur la dimension environnementale du parking qui sera «filtrant»

Un skate-park à Arlon pour le printemps 2021 !

Un projet de skatepark est en voie de finalisation à la Ville d'Arlon. Il s'agit d'une demande forte qui a été relayée auprès du Collège par la population, via les réseaux sociaux notamment, mais aussi au travers de la plateforme citoyenne Arlon C vous, et par de nombreux parents dont les enfants s'adonnent à cette pratique. Un peu partout en Ville, on voit ces jeunes déambuler avec leurs planches, dévaler les escaliers, confectionner des rampes de fortune à l'aide du mobilier urbain. Aucun espace dédié ne peut les accueillir pour le moment. Or, cette demande est bien légitime. Après réflexion quant à la meilleure implantation possible dans le cadre des parcs récréatifs et projets, le Complexe Sportif de la Spetz a été choisi pour son environnement très urbain. En complément au programme de rénovation des halls couverts, un projet d'aménagement de l'espace extérieur incluant un skatepark plus grand et complet, constitués d'éléments fixes et durables est à l'étude.

Cette première version provisoire sera installée sur un des terrains de tennis. Un revêtement hydrocarboné sera posé pour remplacer celui qui est fissuré. Les modules resteront en place jusqu'à réalisation du projet définitif et permettront de l'évaluer et de l'affiner pour répondre au mieux aux attentes des passionnés. Cinq modules spécifiques seront achetés par la Ville et installés sur place : une rampe, un quarter (lanceur avec courbe), un plan incliné (lanceur avec plat), une table de saut ou «fun box», et un ledge. Le choix de ces modules a été défini en collaboration étroite avec les aficionados de ce sport de glisse par l'intermédiaire de la Maison des Jeunes qui a effectué un large travail de consultation.

LA RAMPE

Il s'agit d'un module qui permet d'effectuer une grande variété de «tricks» (figures acrobatiques). Sa taille peut varier considérablement. Assez peu courant parce qu'il nécessite beaucoup de place.

LE QUARTER ET LE PLAN INCLINÉ

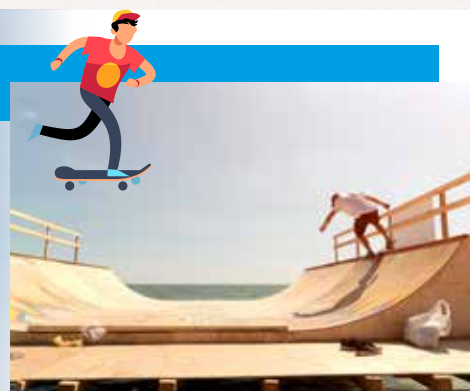
Le quarter (lanceur courbe) est sans doute le module le plus courant, utilisé pour prendre de la vitesse, souvent couplé à une table.

Le plan incliné est lui aussi très courant. Il permet de prendre de l'élan pour faire des sauts sur un autre module.

LA TABLE ET LE LEDGE

La table est indispensable au lanceur. Il s'agit d'une courbe suivie d'un plat et d'un plan incliné. Idéal pour exécuter des transferts, des sauts, des rotations et autres figures.

Le ledge est une extension, une sorte de muret sur lequel les skateurs peuvent glisser. On en trouve régulièrement sur des tables de saut.



L'Espace Léopold : la réappropriation de l'espace public par les citoyens



Lors du conseil communal du 25 août, les architectes sont venus présenter une nouvelle mouture du projet de l'Espace Léopold, suite à la demande de permis unique et à l'enquête publique qui l'accompagnait. Certains aménagements ont été faits, même si les principaux éléments du projet présentés devant ce même conseil en 2019 restent d'actualité.

Le projet global prévoit la construction d'un parking en sous-sol, l'aménagement de la place en surface et d'un parc adjacent. Le parking contiendra 191 emplacements de stationnement pour voitures, dont 4 places pour personnes à mobilité réduite et 4 places pour les familles, 15 emplacements pour motos et 80 emplacements sécurisés pour vélos. Des emplacements pour vélos sont aussi prévus devant l'INDA. En surface, on retrouve 24 emplacements le long du palais du gouverneur. La largeur des emplacements dans le parking est plutôt généreuse avec

2,70m contre 2,50m habituellement.

L'aménagement piéton de la place est agrandi dans sa longueur et raccourci dans sa largeur afin de créer un espace végétal entre la place et les terrasses des cafés. On retrouve un parc avec trois zones spécifiquement aménagées : un parvis descendant permettant aux voitures d'entrer et sortir du parking, un espace central triangulaire végétalisé avec pelouse sur laquelle on pourra s'installer, et une nouvelle plaine de jeux qui prendra place à l'angle de la rue Etienne Lenoir.

Important aussi de retenir que les sens de circulation seront inversés pour la rue du Palais de Justice, la rue de la Poste, la rue Etienne Lenoir et rue de l'Esplanade, et qu'il ne sera plus possible de traverser la place en oblique, mais bien de manière transversale, pour rejoindre le mini-ring.

Le niveau -1 du parking pourra à l'occasion devenir un espace polyvalent permettant d'accueillir des manifestations diverses. Il sera

directement ouvert sur le parc et donc jouira d'une luminosité naturelle.

Une attention particulière est portée sur la convivialité avec notamment l'aménagement d'aires de repos pouvant accueillir les étudiants durant le temps de midi, une circulation piétonne sur l'ensemble du site, la création d'espaces partagés au niveau des voiries, et la création d'un nouveau trottoir rue Netzer, le mur de soutènement actuel devant être détruit. Des cheminements en pentes douces ont été prévus pour faciliter le passage des personnes à mobilité réduite et des poussettes.

Le chantier doit débuter en 2021, sans doute jusque 2023.



Les élèves de Toernich à la découverte d'Arlon



Début d'année, afin de découvrir leur commune, les élèves de quatrième, cinquième et sixième année de l'école de Toernich se sont rendus au musée Gaspar. Là, ils ont découvert l'univers de la photographie, une passion qui animait Charles Gaspar, un artiste bien connu de notre Ville, tout autant que son frère Jean Gaspar, à qui l'on doit de magnifiques sculptures, visibles au musée qui porte leur nom. Ils ont observé des photos d'époque, en les associant à d'autres plus actuelles. Les élèves sont ensuite partis à la découverte de la Ville au travers d'un jeu de piste. Ils sont passés par l'église Saint-Martin, l'Atrium, le square Astrid où trône le cerf bramant, œuvre de Jean Gaspar, pour finir par une visite du Belvédère. La balade s'est terminée par une magnifique vue à 360 degrés sur Arlon et sa région.



Collecte des déchets qui tombent un jour férié

Les collectes des déchets ménagers (sacs gris « fraction résiduelle » et sacs blancs « matière organique ») qui tombent un jour férié sont avancées au samedi qui précède pour la zone « orange » (mardi = jour de collecte habituel) et sont reportées au samedi suivant pour les autres zones (rouge, jaune, brune, grise et mauve).

Cependant, les collectes des PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons) qui tombent un jour férié ne sont pas reportées !

Pour connaître les dates de collecte ainsi que toutes les infos utiles à la gestion des déchets, veuillez consulter le calendrier de collecte 2020 :

https://www.arlon.be/ma-commune/services-communaux/reglement/calendrier-de-ramassage-des-dechets/calendrier_ramassage_2020.pdf

Le prochain calendrier de collecte 2021 sera distribué fin décembre dans toutes les boîtes aux lettres.

Un début d'année scientifique à l'école de Fouches



En septembre, les élèves de cinquième et sixième primaire de l'école de Fouches ont eu la chance de découvrir le camion Xpérlab devant l'école durant la matinée.

Réaliser des expériences scientifiques dans un camion, c'est possible grâce à ce laboratoire sur roue. Le camion se déploie en un espace présentant neuf petits laboratoires. Durant 90 minutes, les élèves, groupés par deux ou trois, observent, expérimentent et déduisent, tant en biologie, chimie, physique qu'en technologie. Chaque groupe a pu tester plusieurs expériences scientifiques au travers de trois laboratoires : le labo vert (daphnie, énergie éolienne, isolation), le labo bleu (couleurs, hydrodynamisme, dentifrice) et le labo orange (fibres, structures, énergie solaire).

Cette journée était une belle façon de démarrer l'année scolaire en découvrant les sciences par soi-même, tout en étant guidé par des professionnels. Une chouette expérience que l'on recommande vivement.



Merci au secteur « Accueil du Temps Libre (ATL) » et aux éducateurs de l'accueil extrascolaire

Merci ! à vous qui êtes sur le pont depuis des mois sans relâche, à vous qui avez tout donné cet été aux enfants pour qu'ils puissent s'amuser et retrouver une vie « normale » après des mois compliqués !

Parce que nous savons que même si ce métier est votre passion, vous êtes fatigués mais toujours motivés.

Le Collège communal et la Coordinatrice ATL responsable de l'accueil extrascolaire souhaitent montrer leur soutien aux éducateurs et accueillants qui ont une fois de plus été présents pour les enfants, permettant aux parents de travailler sereinement les 9 et 10 novembre derniers au personnel des temps de midi et d'entretien qui contribuent à faire en sorte que les enfants suivent leurs apprentissages scolaires dans un endroit sain et sécurisé.

Merci et courage ! Les enfants, les parents et les écoles ont besoin de vous.



Des cours de peinture à l'ancien Fujiya

Les 16, 17 et 18 octobre derniers, un stage de peinture intitulé « le mouvement de l'acrylique » s'est tenu à l'ancien Fujiya, fraîchement rénové. Il est situé juste à côté du Royal Office du Tourisme et de l'ancien café du Nord. Il s'agissait effectivement d'une volonté du Collège de rénover l'espace afin de le proposer notamment aux associations.

Dans le respect des distanciations sociales, une douzaine d'élèves ont pu durant trois jours s'initier ou se perfectionner à l'art de la peinture sous les conseils de leur professeur Caroline Alaïme. Un événement marqué par la présence de Mme Murielle Vanhove, une artiste parisienne à qui on a fait découvrir la Ville d'Arlon. Cette dernière est rentrée à Paris émerveillée et sous le charme.

Une première expérience réussie que professeur et élèves sont décidés à réitérer avec beaucoup d'enthousiasme.



La crise sanitaire du Coronavirus a obligé la Ville à décaler l'envoi des avertissements-extraits de rôle des immondices et des égouts exercice 2020 et à adopter une nouvelle organisation d'octroi des réductions de taxes, l'accord d'échelonnement de paiement, la délivrance des sacs poubelles gratuits et l'échange de la carte de fréquentation du parc à conteneur. Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire dans l'hôtel de ville.

Réduction des taxes :

Les personnes physiques qui bénéficient de revenus modestes peuvent bénéficier d'une réduction de 20% des taxes forfaitaires à payer. Voir les conditions de l'octroi au verso de votre avertissement extrait de rôle.

La réduction n'est pas automatique et une demande doit obligatoirement être introduite chaque année par le contribuable. Les demandes devront être introduites exclusivement sur rendez-vous les après-midi.

Pour fixer un rendez-vous, veuillez contacter le service de Recette au 063/24.56.25 ou par mail à l'adresse : finances.communales@arlon.be

Échelonnement de paiement :

Si vous avez des difficultés pour payer en une seule fois vos taxes communales, nous vous conseillons de contacter par téléphone ou par mail notre service de la Recette afin d'établir un plan d'apurement.

Tél : 063/24.56.05 ou par mail : finances.communales@arlon.be

Délivrance des sacs poubelles gratuits :

La délivrance des sacs poubelles gratuits se déroule librement mais exclusivement le matin (8h30 à 12h) jusqu'au 31 décembre 2020 dans le Hall d'entrée de l'hôtel de Ville. Vous devez vous munir impérativement de l'original de votre avertissement-extrait de rôle immondices exercice 2020 et de votre carte d'identité.

Le paiement des taxes avant la présentation pour recevoir les sacs poubelles gratuits n'est pas obligatoire.

Prime à la fréquentation du parc à conteneur :

Le dépôt/échange se fait librement mais exclusivement le matin dans le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville. Les envois postaux ou le dépôt dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville ne sont pas admis.

- Carte de fréquentation du parc à conteneur 2019

La Ville a dû suspendre en mars 2020 l'échange de la carte de fréquentation 2019. Celui-ci est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.

- Carte de fréquentation du parc à conteneur 2020.

La Ville a décidé de prendre en compte les cases pour les mois de mars/avril et mai/juin même si elles ne sont pas oblitérées.

LES ATELIERS DE NOËL EN FAMILLE AU MUSÉE GASPARD

L'Etoile de Noël

atelier créatif
mercredi 16 décembre
entre 16h et 19h
durée 30 min.



Toucher, dessiner, jouer, goûter ... dans tous les sens !

visite-atelier
mercredi 23 décembre
départ du parcours à 14h
durée 120 min.



RÉSERVATION OBLIGATOIRE
AU 063 600 654 OU
SERVICEEDUCATIF.GASPAR@ARLON.BE

WWW.MUSEEGASPAR.BE | WWW.ARLON.BE

ZOOM SUR UN ARLONNAIS CÉLÈBRE

Camille-Nicolas LAMBERT, un Arlonais célèbre ... à Juvisy-sur-Orge !



Parmi les artistes originaires d'Arlon, et qui se sont « fait un nom », Camille Nicolas LAMBERT est peut-être le moins célèbre ...

Il est né à Arlon le 8 mai 1874, et suivra un enseignement artistique à Bruxelles. Sa production est importante et pluridisciplinaire. Aux côtés de ses dessins ou eaux-fortes, de nombreuses toiles aux sujets variés : marines, paysages, portraits, scènes religieuses ... Sa palette est colorée, son style s'apparente au postimpressionnisme et au symbolisme, mais reste classique et ne semble pas être influencé par les mouvements artistiques de son époque. Ce qui explique en partie sa présence discrète dans l'histoire de l'art.

Pourtant doué, il sera plusieurs fois candidat aux épreuves du Grand Prix belge de Rome. Il en remporte le second prix au tout début du 20^e siècle, et la Ville fait l'acquisition de l'œuvre intitulée « Jésus et Barrabas devant Pilate ». A Arlon, on lui connaît surtout la restauration des fresques de l'église Saint-Donat, qui lui est commandée en 1911. Celles-ci remontaient au 18^e siècle et sont l'œuvre du peintre Jean-Gorges Weiser, ornant la chapelle Saint-Blaise. Mais il est aussi l'auteur d'un portrait du Bourgmestre Numa Enschede, ou du « Songe d'Ermesinde », exposé en la salle des mariages de l'hôtel de ville, qui évoque les origines légendaires de l'abbaye de Clairefontaine.

Après un bref séjour à Paris, en 1919, il s'installe en France, à Juvisy-sur-Orge, dans l'Essonne (F) où il travaille essentiellement comme professeur de dessin. On le décrit comme aimable, généreux et fantasque. Il fait aménager un petit pavillon de chasse avec jardin en atelier, qu'il léguera à la ville de Juvisy à son décès, à la condition d'en faire une école d'art, devenue aujourd'hui « L'école et espace d'art Camille Lambert ». Il fut également sollicité pour orner de grandes fresques l'église Notre-Dame de Lourdes à Athis-Val, choisissant pour thème les quinze mystères du Rosaire. Ami de l'astronome Camille Flammarion, Lambert adhéra également à la Rose-Croix, et peignit pour cette société ésotérique 12 grands tableaux représentant les signes du zodiaque, ornant aujourd'hui un temple à Oceanside en Californie).

Il décède le 10 septembre 1964, frappé depuis de longs mois d'anémie cérébrale.

Le Musée Gaspar lui consacra une exposition rétrospective en 2021.

Valérie Peuckert

CCCA, CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉ(E)S

Le CCCA regrette de ne pas pouvoir organiser de matinées d'informations et autres activités pour le moment étant donné les problèmes sanitaires actuels.

Il veut éviter les rassemblements de personnes afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur et ainsi préserver le bien-être des Aîné(e)s en particulier.

Il espère pouvoir activer un programme d'activités à partir du printemps 2021.

La brochure des Aîné(e)s, mise à jour par la CCCA, est distribuée en même temps que ce bulletin.

Editeur responsable : V. Magnus, échevin de la Communication,
Hôtel de Ville, rue Paul Reuter, 8 - 6700 Arlon
Rédaction : Alexandra Merlot, Jérôme Poncelet, Marianne Stevart

